

## **Compte rendu du Conseil d'UFR Lettres et Langues du 9 janvier 2014 par la liste « Pluralité et collégialité »**

**1. Présentation des membres du nouveau Conseil** (élus et invités). Il n'y a pas de représentant étudiant, faute de listes de candidats.

### **2. Approbation du compte rendu du Conseil du 7 novembre 2013**

Élisabeth Gavaille (élue « Pluralité ») demande des corrections p. 3 (discussion sur les sous-services : il n'y a pas de sous-service en latin, et il faut distinguer « service prévisionnel » et récapitulatif des heures) ; elle signale que les fautes de frappe et d'orthographe risquent de faire mauvais effet si les CR sont désormais mis en ligne comme annoncé. Moyennant ces remarques, le CR est adopté à l'unanimité.

### **3. Informations générales**

- Les travaux du CRL commun aux deux UFR sont terminés.
- La salle de réunion de l'UFR (140) sera opérationnelle mi-janvier, et pour la visioconf. en février.
- Départ en retraite de Monique Hemery en mars : remplacement initialement prévu au 1<sup>er</sup> sept., anticipé au 1<sup>er</sup> mars.
- Finalisation des EDT du 2<sup>e</sup> semestre : il faudra faire le bilan au prochain Conseil.

### **4. Désignation des membres extérieurs du Conseil**

8 membres extérieurs : 7 pour les collectivités territoriales, les entreprises, etc., et un proposé par le directeur d'UFR.

Pour la représentation de la Mairie de Tours, il faudra attendre les prochaines élections municipales. La CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) a reproposé M. Lassalle.

Pour la personnalité proposée par le directeur d'UFR, JM Fournier donne le nom d'Éric Gommé, proviseur du lycée Choiseul, impliqué dans la valorisation des langues. Pas d'opposition ni d'abstention.

JM Fournier invite le Conseil à réfléchir sur une obligation qui serait faite désormais aux membres extérieurs de venir 2 fois par an, à des séances consacrées à des questions d'intérêt général.

### **5. Affaires pédagogiques**

- Lundi 13 janv. : CPP, c'est-à-dire réunion des directeurs de composantes, à l'ordre du jour de laquelle figure la question des formations à petits effectifs. JM Fournier se dit agacé que cette question revienne chaque année.

Alain Bideau (élu « Transparence », dir. dépt. d'all.) demande à JM Fournier de faire valoir que le calendrier est désastreux, en décalage avec les annonces aux salons de lycées et à la JPO. JM Fournier déplore que le rythme du mi-contrat soit devenu annuel.

Alexis Chommeloux (élu « Transparence », dir.-adjoint pédag.) estime que ce 13 janvier la discussion sur la licence d'allemand devrait être mise en route, mais JM Fournier indique qu'il n'y sera question que « des formations qui existent encore ».

- Le projet de licence d'allemand a bien avancé ; on attend maintenant les remarques des partenaires, CCI et MEDEF (M. Paris), sur ce programme de formation élaboré par les enseignants, en lien avec l'inspectrice régionale d'all. et le recteur d'académie. Loïc Vaillant a accordé quelques semaines, et ensuite on tentera de faire avaliser le projet par l'université pour la rentrée 2014.

- Projet de « master ICD », regroupant lettres, anglais et espagnol : les discussions ont été menées par Georges-Claude Guilbert (PR angl.), et il faudra finir le travail pour janvier. Les trois masters conservent 400 h de disciplinaire spécifique, auxquelles s'ajoute une centaine d'heures pour des séminaires transversaux ICD : cela n'occasionne que de faibles ajustements. On continuera à former les étudiants dans des spécialités (angl., esp. ou lettres) mais il faut faire apparaître une structure commune.

- É. Gavaille juge que cet intitulé « master ICD » sur l'ODJ constitue un raccourci bizarre et malheureux, car cela semble afficher un master complètement transversal, alors qu'il ne s'agit que d'un tronc commun axé sur l'équipe ICD. L'appellation est jusqu'à nouvel ordre « Arts, Lettres et Langues » pour le domaine, avec les deux mentions Lettres-Arts-Humanités et LLCE, où les trois secteurs ici en jeu (lettres, angl. et esp.) apparaissent en tant que spécialités dans des subdivisions correspondantes. JM Fournier répond qu'il faut de toute façon attendre la nomenclature nationale.

- Maria Enriquez (dir. dépt. d'esp.) demande comment seront comptabilisés les effectifs : sur l'ensemble du master ou sur les spécialités ? JM Fournier répond que « cette structure doit être efficace en termes discursifs » et qu' « on protégera l'espagnol en jouant sur la valeur des ces chiffres » (*i.e.* globaux).

- Didier Girard (PR angl., élu « Transparence ») plaide pour une véritable transversalité des études.

- Jean-Jacques Tatin-Gourier (dir. dépt. de français) rappelle que l'interdisciplinarité était pratiquée au sein de l'ancienne équipe « Histoire des représentations ». La nouvelle équipe ICD n'a été mise en place que depuis deux ans : il faut se donner du temps et ne pas perdre l'ancrage disciplinaire. La transversalité ne peut venir que d'une dynamique interne, sans « forcing ». Il est important pour les étudiants de L3 d'avoir un affichage disciplinaire clair en master, afin qu'ils puissent s'orienter convenablement.

- Nelly Valtat (co-dir. dépt d'angl.) estime que JJ Tatin exprime là « une opinion largement partagée ».

- Laurie Tuller (PR Sc. du langage, élue « Transparence ») propose qu'un tour de table soit fait sur l'ensemble des masters de notre UFR, lorsque sera présenté le master ICD.

- E. Gavaille demande qu'on distribue rapidement aux membres du Conseil le schéma de l'architecture actuelle des masters, avec l'arborescence domaine / mentions / spécialités (pour rappel) : on verra mieux ainsi ce qu'impliqueraient des regroupements. JM Fournier promet de fournir prochainement au Conseil le schéma actuel.

## **6. Information sur la gestion des obligations de service**

JM Fournier indique qu'il s'agit ici d'une mise au point, à la suite de la discussion qui a eu lieu au Conseil du 7 novembre<sup>1</sup>, et en rapport avec les fonctions dévolues au directeur d'UFR (s'assurer que les obligations de services sont exécutées). La « pluriannualisation » relève des textes et débats nationaux, et de la mise en œuvre par les UFR. Pour sa part il a souhaité proposer de reporter sur l'année suivante les heures manquantes or, pour la première fois cette année, deux collègues ont mis en cause ces modalités parce qu'il n'y avait pas la signature des personnes concernées. Mais il ne souhaite pas renoncer à cette souplesse. Les services de l'UFR adresseront donc un formulaire de demande de report à signer – sinon le service sera réputé incomplet et la prime de recherche (février/juillet) menacée. En cas de sous-service, trois solutions se présentent :

1°) « affectation administrative » : le collègue complète son service « en donnant d'autres cours » ;

2°) sur proposition, report des heures manquantes à l'année suivante : si le collègue le veut, il l'accord est signé pour report ;

3°) « mise en défaut » : le service est réputé incomplet et le collègue assume le défaut d'heures.

- Nelly Valtat fait remarquer que le report devrait fonctionner dans l'autre sens aussi (report des heures excédentaires). JM Fournier l'admet mais juge cela techniquement compliqué ; la gestion de l'obligation de service fonctionne sur 2 ans.

- N. Valtat : l'Education Nationale est le seul « patron » qui paie les heures supplémentaires moins que les heures réglementaires. JM Fournier indique que les heures complémentaires sont indépendantes de notre statut (corps, grade).

---

<sup>1</sup> Pour les enjeux et le détail de cette discussion, voir le CR du Conseil d'UFR L&L du 7 novembre par la liste « Humanités et collégialité ».

- N. Valtat invoque le cas où le service s'effondre brusquement en cours d'année à cause des fermetures de groupes ou de formations : il s'agit d'un sous-service forcé. Que faire si on ne trouve pas de compléments de service ? JM Fournier répond que le 2<sup>e</sup> semestre sert à des réajustements.

- N. Valtat : mais un directeur de dépt. a-t-il le droit de retirer des heures à des chargés de cours ? JM Fournier indique que priorité absolue doit être donnée aux titulaires.

- Emmanuelle Huver (dir. dépt. Sodilang) précise qu'on ne peut rompre un contrat déjà signé par les chargés de cours ; on peut seulement faire un avenant pour augmenter le nombre d'heures, mais non pas supprimer un contrat déjà conclu.

- Didier Girard félicite JM Fournier pour cette mise au point et les solutions proposées au problème de sous-service.

## 7. Questions diverses

- Trevor Harris (PR angl., élu « Transparence ») demande pour les membres du Conseil le détail des documents sur les questions qui seront discutées. JM Fournier indique que d'ordinaire les documents sont fournis une semaine avant le Conseil.

- T. Harris demande si on ne pourrait pas changer les dates de Conseil à cause des « UE d'ouverture » qui ont également lieu le jeudi après-midi. JM Fournier répond que les séances sont toujours fixées ainsi.

- T. Harris demande ce qu'il en est de la « commission des moyens » (qui existait sous la direction de H. Raschel). JM Fournier répond que « l'assemblée des directeurs de dépt/filière » remplit aussi cette fonction. On peut engager une réflexion sur ce point, l'UFR restant de toute façon l'instance de décision sur le budget.

- D. Girard estime que l'UFR devrait au moins avoir un « assesseur budget », à quoi JM Fournier répond : « le seul assesseur budget, c'est moi ».

- Laurie Tuller soulève le problème du ménage, qui est mal fait. JM Fournier rappelle que pour ces services, il y a des titulaires mais aussi du personnel extérieur. Il faut faire remonter nos réclamations en s'adressant, précise Caroline Gonzalez, à Patrick Goujon (pôle logistique des Tanneurs). L'UFR ne peut agir que grâce aux signalements.

- D. Girard s'étonne d'avoir vu du personnel en pause-café. C. Gonzalez indique que le personnel démarre la journée à 6h30 et prend comme tout le monde des pauses ; il y a des problèmes d'effectifs, et on envisage un nouveau « marché » pour le ménage.

- L. Tuller estime que les sites ne sont pas traités à égalité, car elle constate qu'en médecine ce n'est pas sale.

- Dominique Moreau (secrétariat SDL, élue IATSS) demande quelle est la part de ménage pour les équipes extérieures. C. Gonzalez : extension intégralement, Tanneurs RDC et étages ; les « personnels internes » s'occupent des WC, des bureaux, des salles de cours et des couloirs.

Les membres du Conseil votent une motion à envoyer à la Présidence : « Le Conseil de l'UFR Lettres et Langues exprime à l'unanimité des membres présents et représentés son indignation sur l'état d'entretien des locaux et notamment des bureaux. Il est demandé que le service Hygiène et Sécurité soit saisi de cette question. »

- D. Girard souhaite une extension des horaires d'ouverture de la B.U. (le soir, le dimanche). JM Fournier lui suggère de s'adresser à la direction du SCD mais signale que cette demande soulève des problèmes de sécurité (points d'accès) et de disponibilité des personnels, qui ont déjà connu une extension de leurs horaires. Pour l'ouverture le samedi après-midi dans le cadre d'un colloque par exemple, on peut prévoir dans le budget du colloque la rémunération d'un agent qui serait d'astreinte.

La séance est levée vers 17h30.